



Mise à jour SMIAR

La République de Madagascar

La gravité et la prévalence de l'insécurité alimentaire augmentent dans le sud du pays

Faits saillants

- Nombre alarmant de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë dans les régions du sud du pays.
- Les maigres récoltes et les répercussions de la pandémie de covid-19 sont à l'origine de la situation actuelle.
- Il est nécessaire d'intensifier et d'étendre immédiatement les interventions humanitaires, y compris l'aide fournie aux ménages agricoles avant le début de la prochaine campagne agricole.

Les régions méridionales du pays sont confrontées à une crise humanitaire. La prévalence et la gravité de l'insécurité alimentaire n'ont pas cessé d'augmenter en 2021 dans les régions d'Androy, Anosy et Atsimo Andrefana, et les conditions devraient continuer à se détériorer d'ici la fin de l'année, selon la dernière [analyse de l'IPC](#) qui confirme les précédentes évaluations réalisées par le SMIAR.

Durant la période qui suit les récoltes entre avril et septembre, selon les estimations, 1,14 million de personnes devraient se trouver en situation d'insécurité alimentaire aiguë (Phase 3 de l'IPC [crise] et au-delà), soit environ 43 pour cent de la population analysée, contre 35 pour cent entre janvier et mars. Ce nombre devrait passer à 1,31 million (49 pour cent de la population analysée)

Tableau 1: Madagascar – Nombre de personnes confrontées à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë dans les régions d'Androy, Anosy et Atsimo Andrefana, 2021

	Avril-Septembre (situation actuelle)	Octobre-Décembre (situation projetée)
Phase 5 (catastrophe)	14 000	28 000
Phase 4 (urgence)	392 000	484 000
Phase 3 (crise)	732 000	801 000
Phase 2 (stress)	996 000	915 000
Phase 1 (sécurité alimentaire)	550 000	464 000
TOTAL (Phase 3 de l'IPC et au-delà)	1 140 000	1 310 000

Source: Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) - [Analyse de l'insécurité alimentaire aiguë, Madagascar](#), mai 2021.

entre octobre et décembre 2021, soit 24 pour cent de plus qu'un an auparavant.

L'une des principales préoccupations concerne le nombre croissant de personnes en situation d'insécurité alimentaire sévère, à savoir en Phase 4 de l'IPC (urgence) et Phase 5 de l'IPC (catastrophe). Actuellement, selon les estimations, 0,4 million de personnes se trouveraient dans ces catégories, mais ce nombre devrait passer à plus de 0,5 million au cours du dernier trimestre de 2021, dont environ 28 000 personnes (deux fois le nombre estimé entre avril et septembre) devraient se trouver en Phase 5 (catastrophe). Les ménages estimés en situation d'insécurité alimentaire de Phase 5 (catastrophe) devraient être confrontés à une extrême pénurie d'aliments et ne pas être en mesure de satisfaire d'autres besoins essentiels, même après avoir eu recours aux stratégies d'adaptation à leur disposition; une assistance d'urgence sera ainsi nécessaire pour sauver des vies et éviter un effondrement des moyens de subsistance.

Les taux élevés et de la gravité de l'insécurité alimentaire en 2021 s'expliquent principalement par l'impact de la sécheresse sur la production agricole de 2021 (après plusieurs années de récoltes déjà maigres) et par les répercussions de la pandémie de covid-19 sur l'économie nationale, aggravées par des taux élevés de pauvreté chronique qui rendent la population touchée très vulnérable aux chocs. Les importants déficits pluviométriques observés depuis octobre 2020, mois durant lequel démarre normalement la principale campagne agricole, ont entraîné une réduction des superficies ensemencées et abouti à de faibles rendements des cultures. En conséquence, les récoltes de 2021 dans les trois régions du sud sont estimées

à des niveaux nettement inférieurs à la moyenne quinquennale. La FAO procède actuellement à l'évaluation et l'estimation des productions agricoles. Les mauvaises récoltes ont entraîné une diminution des disponibilités alimentaires des ménages et des pertes de possibilités de revenus tirés de la vente des cultures. En outre, les répercussions de la pandémie de covid-19, qui ont pesé sur la performance économique globale du pays, ont provoqué des pertes de revenus et d'emploi, en particulier dans les activités non agricoles, et érodé la capacité des ménages à acheter de la nourriture au cours d'une année où les disponibilités des ménages sont anormalement faibles, ce qui a réduit d'autant leur capacité à faire face aux chocs sanitaires, météorologiques et économiques. L'impact de la pandémie a provoqué une augmentation de 3 points de pourcentage du taux de pauvreté, qui a atteint 77 pour cent (soit 1,38 million de personnes supplémentaires) en 2020.

La prochaine campagne agricole dans les régions du sud de Madagascar est prévue de démarrer en octobre 2021 et les prévisions météorologiques préliminaires laissent entrevoir une probabilité plus élevée que la normale de précipitations inférieures à la moyenne durant les trois premiers mois. Compte tenu de la possibilité d'un démarrage tardif de la campagne agricole qui pourrait détériorer davantage encore la situation, il est nécessaire de toute urgence d'étendre et d'intensifier l'assistance alimentaire et l'aide aux moyens de subsistance fournis actuellement. En outre, un [soutien agricole](#) devrait être fourni aux ménages agricoles bien avant le début de la campagne, afin de renforcer leurs capacités productives et de veiller à ce que les ménages soient suffisamment équipés pour produire lors de cette campagne.

Ce rapport a été préparé par le **Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR)** de la Division des marchés et du commerce de la FAO. Les mises à jour se concentrent sur le développement de conditions anormales visant à fournir des alertes précoces, ainsi que des informations plus récentes et plus élaborées que les autres rapports réguliers du SMIAR sur la situation de la sécurité alimentaire des pays, aux niveaux national et infranational. Aucune des informations contenues dans ce rapport ne doit être considérée comme une déclaration de vues gouvernementales.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site **Web SMIAR** à l'adresse: www.fao.org/giews/fr/

Pour toute demande de renseignements, prière de s'adresser à:

Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR)
Marchés et commerce - Développement économique et social
GIEWS1@fao.org

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Rome, Italie

Le **Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR)**, a mis en place des listes d'envoi pour diffuser ses rapports. Pour vous abonner, complétez le formulaire d'inscription disponible à l'adresse suivante: http://newsletters.fao.org/k/Fao/markets_and_trade_english_giews_world.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2021



Certains droits réservés. Ce travail est mis à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Internationales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO); <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>.

Selon les termes de cette licence, ce travail peut être copié, diffusé et adapté à des fins non commerciales, sous réserve de mention appropriée de la source. Lors de l'utilisation de ce travail, aucune indication relative à l'approbation de la part de la FAO d'une organisation, de produits ou de services spécifiques ne doit apparaître. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si le travail est adapté, il doit donc être sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si ce document fait l'objet d'une traduction, il est obligatoire d'intégrer la clause de non responsabilité suivante accompagnée de la citation indiquée ci-dessous: «Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale [langue] doit être l'édition qui fait autorité.»

Tout litige relatif à la licence ne pouvant être réglé à l'amiable sera soumis à une procédure de médiation et d'arbitrage au sens de l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire aux présentes. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Documents de tierce partie. Les utilisateurs qui souhaitent réutiliser des matériels provenant de ce travail et qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, ont la responsabilité de déterminer si l'autorisation est requise pour la réutilisation et d'obtenir la permission du détenteur des droits d'auteur. Le risque de demandes résultant de la violation d'un composant du travail détenu par une tierce partie incombe exclusivement à l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être acquis par le biais du courriel suivant: publications-sales@fao.org. Les demandes pour usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.